



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 84-2022-181

PUBLIÉ LE 31 AOÛT 2022

Sommaire

4_SGAMI Sud Est_Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur Sud Est / 84_SGAMI Sud Est_Bureau du recrutement_DRH

84-2022-08-30-00003 - Arrêté préfectoral

N°SGAMISE-DRH-BZREC-2022-08-30-01 fixant les listes des candidats déclarés admissibles pour le recrutement sans concours des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer dans le ressort du SGAMI Sud-Est pour la spécialité « accueil, maintenance et logistique » session 2022. (4 pages)

Arrêté préfectoral N°SGAMISE-DRH-BZREC-2022-08-30-01 fixant les listes des candidats déclarés admissibles pour le recrutement sans concours des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer dans le ressort du SGAMI Sud-Est pour la spécialité « accueil, maintenance et logistique » – session 2022.

- Vu** le Code général de la fonction publique ;
- Vu** le Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, notamment ses articles L241-1 à L241-7 et R.242-1 et R.242-17 à R.242-22 ;
- Vu** le Code de la Défense modifié, et notamment son article L4139-2 ;
- Vu** l'ordonnance n° 2019-2 du 4 janvier 2019 portant simplification des dispositifs de reconversion des militaires et des anciens militaires dans la fonction publique civile ;
- Vu** le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié par le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu** le décret n°2003-532 du 18 juin 2003 relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'État ;
- Vu** le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
- Vu** le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié par décret n°2016-1084 du 3 août 2016 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- Vu** le décret n°2011-469 du 28 avril 2011 relatif à la rémunération et au classement des militaires détachés et intégrés dans un corps ou cadre d'emploi au titre des articles L.4139-1 à L.4139-3 du code de la défense ;
- Vu** le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié par le décret n°2019-5 du janvier 2019 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- Vu** le décret n° 2019-5 du 4 janvier 2019 portant application de l'ordonnance n° 2019-2 du 4 janvier 2019 ;
- Vu** le décret n° 2019-647 du 25 juin 2019 portant intégration des fonctionnaires appartenant au corps des adjoints techniques de la police nationale dans le corps des adjoints techniques du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- Vu** l'arrêté du 30 octobre 2007 modifié par l'arrêté du 31 juillet 2017 fixant la liste des spécialités des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- Vu** l'arrêté du 31 décembre 2007 fixant la liste des spécialités communes à plusieurs corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- Vu** l'arrêté du 11 juin 2009 relatif au dossier de candidature aux emplois réservés ;
- Vu** l'arrêté du 27 août 2010 modifié par l'arrêté du 18 mai 2020 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 14 avril 2017 fixant les modalités d'organisation du recrutement des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- Vu** l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;
- Vu** l'arrêté du 6 juin 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de la CNOI ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 13 avril 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de recrutements

- sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 21 avril 2022 fixant au titre de l'année 2022 le nombre de postes offerts aux recrutements sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 22 avril 2022 fixant le nombre d'emplois offerts au titre de l'année 2022 aux militaires et anciens militaires candidats à des emplois civils relevant des services du ministère de l'intérieur ;
- Vu** l'arrêté préfectoral N°SGAMISE-DRH-BR-2022-06-17-01 autorisant au titre de l'année 2022, l'ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer, organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°SGAMISE-DRH-BZREC-2022-07-29-01 modifiant l'arrêté préfectoral N°SGAMISE-DRH-BR-2022-06-17-01 autorisant au titre de l'année 2022, l'ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer, organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est ;
- Sur** proposition du Préfet délégué pour la défense et la sécurité Sud-Est,

ARRÊTE

Article 1 :

Les listes des candidats déclarés admissibles au recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoint technique de l'intérieur et de l'outre-mer, au titre de l'année 2022 dans le ressort du SGAMI Sud-Est sont les suivantes :

Spécialité « Accueil, maintenance et logistique »

Sous-commission n°1 concierge polyvalent

CIVILITE	NOM	PRENOM
Monsieur	BLANKE	Vincent
Monsieur	GHARBI	Lehrmici
Monsieur	GRIVOT	Nicolas
Monsieur	GUILLET	Jérôme
Monsieur	MARCHAND	Aurélien
Monsieur	RUIZ-GOMEZ	Thomas
Monsieur	SALAMA	Ulrich
Monsieur	TIOULA	Omar

Liste par ordre alphabétique arrêtée à 8 candidats

Sous-commission n°2 agent technique polyvalent – conducteur automobile en Préfecture

CIVILITE	NOM	PRENOM
Monsieur	BOISSY	Pascal
Monsieur	CHAUCHAT	Hervé
Monsieur	SCRIABINE	Ivan
Monsieur	VILLEGAS	Olivier

Liste par ordre alphabétique arrêtée à 4 candidats

Sous-commission n°3 gestionnaire logistique en Préfecture

CIVILITE	NOM	PRENOM
Monsieur	BARBECOT	Patrick
Madame	HOCHE ep SIMON	Gwendoline
Madame	MOREL épouse LALY	Laetitia

Liste par ordre alphabétique arrêtée à 3 candidats

Sous-commission n°4 agent polyvalent de maintenance et de manutention en Préfecture

CIVILITE	NOM	PRENOM
Monsieur	BERNARD	Philippe
Monsieur	DJABIRI	Guillaume
Monsieur	GOMMENDY	Guillaume
Monsieur	POMAREZ	Jason

Liste par ordre alphabétique arrêtée à 4 candidats

Sous-commission n°5 gestionnaire logistique en Préfecture

CIVILITE	NOM	PRENOM
Madame	ALEYRANGUE	Jennifer
Madame	APCHER épouse BOUSQUET	Alexandra
Madame	BERNARDINO DOS NEVES	Marie-Paule
Monsieur	BESSON	Fabrice
Madame	CALMELS épouse THERIZOLS	Laurence
Madame	PIERRE	Judith
Madame	RIBEYRON	Nathalie

Liste par ordre alphabétique arrêtée à 7 candidats

Sous-commission n°6 assistant technique en Préfecture

CIVILITE	NOM	PRENOM
Monsieur	ESQUIRE	Jean-Louis
Monsieur	LAVIGNE	Richard
Monsieur	LEBRAY	Gaël
Monsieur	URIET	Hugo

Liste par ordre alphabétique arrêtée à 4 candidats

Sous-commission n°7 conducteur polyvalent en sous-Préfecture

CIVILITE	NOM	PRENOM
Monsieur	PETIT	Christophe
Monsieur	SCRIABINE	Ivan
Monsieur	SIMMAT	Louis Timothée

Liste par ordre alphabétique arrêtée à 3 candidats

***Sous-commission accueil, maintenance et logistique au titre de la législation sur les bénéficiaires de l'obligation d'emploi
Agent d'entretien sur véhicules automobiles***

CIVILITE	NOM	PRENOM
Monsieur	ARNOUX	Julien
Monsieur	BOUDAUD	Gilles
Madame	SIMONETTI	Mathilde

Liste par ordre alphabétique arrêtée à 3 candidats

ARTICLE 2

Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité du Sud-Est est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 30 août 2022

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice des ressources humaines,

Pascale LINDER